

Il est expressément interdit de reproduire cette œuvre, même partielle, sous quelconque forme ou moyen, même digitale ou photocopiée notamment. Toute transgression sera passible de poursuites prévues par la législation en vigueur.

ISSN 1840-8834

© CEREID et Labo-CCOSS, UAC, Bénin

Université d'Abomey-Calavi

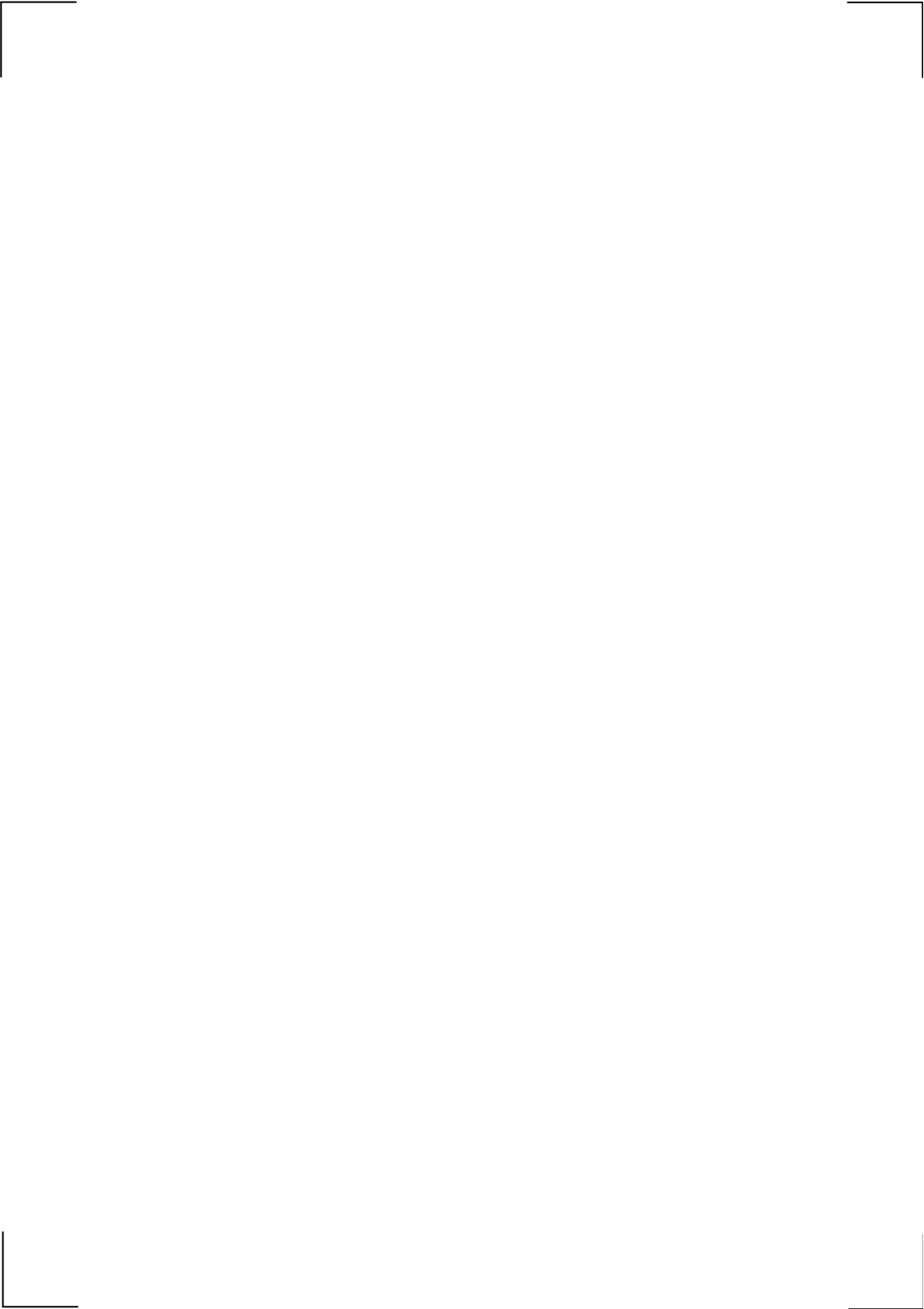
Master Bi/plurilinguisme et Interculturalité

Centre d'Etudes de Recherches en Education et en
Intervention Sociale pour le Développement (CEREID)

&

Laboratoire de Cognition, de Coaching Opérationnel,
Stratégique et de Sémiotique (Labo CCOSS)

Revue Interculturelle, Internationale de Cognition,
des Humanités et des Sémiotiques Applicables
(RIICHSA) du CEREID et Labo-CCOSS



Présentation de la revue

RIICHSA (Revue Interculturelle, Internationale de Cognition, des Humanités et des Sémiotiques Applicables) est une publication Scientifique du Centre d'Etudes de Recherches en Education et en Intervention Sociale pour le Développement (CEREID) et Laboratoire de Cognition, de Coaching Opérationnel, Stratégique et de Sémiotique (Labo CCOSS) de l'Université d'Abomey-Calavi en collaboration avec des Universités de l'espace CAMES et du Nigéria.

RIICHSA opte pour la vulgarisation des travaux scientifiques en tenant compte des réalités culturelles diverses et en travaillant pour l'interdisciplinarité féconde et opérant autour des sémiotiques applicables et des sciences cognitives émergentes, puisant leurs sources matérielles dans les humanités et les sciences exactes anciennes sans cesse renouvelées.

Les travaux en Sciences des Lettres, langues, Arts, Communication, Sociologie, Anthropologie, Philosophie, Informatique, Psychologie, Neurosciences cognitives, Linguistique cognitive, didactique des disciplines, etc. sont les bienvenus.

L'objectif fondamental est d'encourager des discussions scientifiques interdisciplinaires les plus ouvertes possibles sur des questions de développement scientifique, technologique et didactique inspiré des diversités culturelles.

Directeur de Publication

AHODEKON SESSOU Coovi Cyriaque (Professeur Titulaire, Directeur Scientifique du CEREID, Université d'Abomey-Calavi)

Rédacteur en Chef

Julien K. GBAGUIDI (Maître de Conférences, Directeur de Labo CCOSS, UAC)

Rédacteur en Chef Adjoint

Gad Abel D. DIDEH (Maître-Assistant, ENS)

Comité de Rédaction

Idrissou ZIME-YERIMA (Maître-Assistant, UAC)

Marcellin LOUGBEGNON (Assistant, UAC)

Judicaël A. AFFO (Attaché de Recherche)

Comité Scientifique de Lecture

Aimé AVOLONTO (Professeur Agrégé, Toronto, Canada)

Alain ABOA (Professeur Titulaire, Université de Cocody, RCI)

Lamine OUEDRAOGO (Université de Koudougou, Burkina-Faso)

Laré KANTCHOA (Université de Kara, Togo)

Rock HOUNGNIHIN (Maître de Conférences, UAC)

Médard Dominique BADA (Professeur Titulaire, UAC)

Jean-Martial KOUAME (Professeur Titulaire, Université de Cocody - RCI)

Albert Bienvenu AKOHA (Professeur Titulaire, UAC)

Hygin KAKAÏ (Maître de Conférences, Agrégé en Sciences Politiques)

Arsène Joël ADELOUI (MCA, Droit, UAC)

Sidonie HEDIBLE (Maître de Conférences, UAC)

RIICHSА du CEREID et Labo CCОSS

Kouabena Théodore KOSSONOU (Maître de Conférences,
Université de Cocody)

Oumar MALO (Maître de Conférences, Université de
Koudougou)

Adresse

riichsa_benin@gmail.com

Tel : (00229) 95454948 / 96669852

Université d'Abomey-Calavi

ISSN : 1840-8834

Sommaire

1. Critical appreciation of the loss of cultural identity in Zadie Smith's white teeth Alexis Hergie SEGUEDEME, Pascal A. AMALY, Alain ASSOGBA	009
2. Les actes de politesse positive dans le face à face Patrice Talon-Lionel Zinsou pendant le second tour des élections présidentielles de 2016 au Bénin de Clémentine LOKONON	031
3. Déterminants de la forte procréation : rationalité économique ou réponse culturelle de Ayaba Denise MIGNAWANDE DIAKITE, Pascal DOHOU	063
4. Le « KOUROUBI » de Bondougou: entre musique profane et musique islamique de Sié HIEN, Sidiki BAMBA	095
5. Métaphore et didactisation du symbolisme dans les chansons de la divinité Sakpata de Julien Koffi GBAGUIDI	123
6. Le plan foncier rural comme innovation de développement en matière de gestion foncière dans l'arrondissement rural de Kpanroun de Pascal Sènan TCHANDJI, Zountchégbé Yves MAGNON, Karl Martial NASSI et David Godonou HOUINSA	143
7. Regards anthropologiques des systèmes de représentations des ordures entre global et local chez les Fon à Gboxikon au Bénin de Pierre Codjo MELIHO, Sèdami Rose KPOGUE, Monique OUASSA-KOUARO	159
8. L'attribution verbale en Sissala de Noélie K. ZONGO	185
9. Question musulmane à Djougou: éléments pour un atlas musulman de N'yanwèi Espérance OBONTE, Pascal DOHOU	207
10. Ankunftsverhältnisse und integrationsbemühungen schwarzer kurtisanen in der feudal-absolutistischen deutschen gesellschaft des 18.Jahrhunderts de Patrice TOURE	238
11. Construction morphologique du nominal en Shikpigbé de Kodjo Léon KAKANOU	265

RIICHS du CEREID et Labo CCSS

RIICHS du LABODYLCAL

N°04/2019, page 143-158

**LE PLAN FONCIER RURAL COMME INNO-
VATION DE DEVELOPPEMENT EN MATIERE
DE GESTION FONCIERE DANS L'ARRON-
DISSEMENT RURAL DE KPANROUN**

Pascal Sènan TCHANDJI ,

Faculté des Sciences Humaines et Sociales, UAC

tchandjipascal@yahoo.fr

Zountchégbé Yves MAGNON,

*Ecole d'Economie, de Socio-Anthropologie et Communica-
tion, Laboratoire de Sociologie et de Vulgarisation Rurales,*

Faculté des Sciences Agronomiques, UAC, Bénin.

Karl Martial NASSI ,

Ecole d'Horticulture et d'Aménagement des Espaces Verts

(EHAEV)/Université Nationale

David Godonou HOUINSA.

RIICHSIA du CEREID et Labo CCROSS

**LE PLAN FONCIER RURAL COMME INNOVATION DE
DEVELOPPEMENT EN MATIERE DE GESTION FONCIE-
RE DANS L'ARRONDISSEMENT RURAL DE KPANROUN**

Pascal Sènan TCHANDJI,

Faculté des Sciences Humaines et Sociales, UAC

tchandjipascal@yahoo.fr

Zountchégbé Yves MAGNON,

*Ecole d'Economie, de Socio-Anthropologie et Communication, La-
boratoire de Sociologie et de Vulgarisation Rurales, Faculté des
Sciences Agronomiques, UAC, Bénin.*

Karl Martial NASSI,

*Ecole d'Horticulture et d'Aménagement des Espaces Verts
(EHAEV)/Université Nationale*

David Godonou HOUINSA.

Résumé

Cet article vise à analyser les conditions requises pour la mise en œuvre de l'outil Plan foncier Rural dans l'arrondissement rural de Kpanroun, dans la commune d'Abomey-Calavi, au Sud-Bénin. Cet outil de gestion et de régulation foncières qui permet de clarifier et d'entériner les droits fonciers coutumiers constitue une technologie institutionnelle associant solutions topo-cartographiques techniques et enquêtes socio-foncières locales. En dépit des insuffisances relevées lors d'expérimentations antérieures dans d'autres localités, le Plan Foncier rural est entrevu par la commune d'Abomey-Calavi comme innovation de développement au profit de cet arrondissement particulièrement marqué par les conflits fonciers. La démarche méthodologique est qualitative. Elle est principalement basée sur l'entretien semi-directif avec l'ensemble des acteurs concernés par le sujet étudié. Les résultats révèlent une persistance

de l'influence des institutions coutumières et la nécessité subséquente d'une réelle implication des bénéficiaires dans le processus de déploiement de cet outil.

Mots clés : Plan Foncier Rural, Innovation de développement, gestion foncière rurale, Sud-Bénin.

Abstract

This article aims to analyze the conditions required for the implementation of the Rural Land Plan tool in the rural district of Kpanroun, in the commune of Abomey-Calavi, in southern Benin. This land management and regulation tool, which clarifies and ratifies customary land rights, is an institutional technology combining topo-technical mapping solutions and local socio-land surveys. Despite the shortcomings noted in previous experiments in other localities, the Rural Land Plan is glimpsed by the town of Abomey-Calavi as a development innovation for the benefit of this district particularly marked by land conflicts. The methodological approach is qualitative. It is mainly based on the semi-directive interview with all the actors concerned by the subject studied. The results reveal a persistence of the influence of customary institutions and the subsequent need for real involvement of beneficiaries in the process of deploying this tool.

Keywords: Rural Land Plan, Development Innovation, Rural Land Management, South Benin

Introduction

Les enjeux liés au foncier aujourd'hui au Bénin tirent leurs sources de son histoire. Depuis la période pré-coloniale à nos jours, le Bénin a fait l'expérience d'un certain nombre d'outils de gestion et de sécurisation foncière. Mais les différentes approches ont connu des échecs successifs (OUEDRAOGO et al, 2005 :16). Les droits fonciers coutumiers ont continué à survivre en marge de la loi foncière officielle, gouvernant de fait les « rapports fonciers locaux et influant même puissamment sur les pratiques administratives » (OUEDRAOGO et al, 2004 :6) Le constat de l'échec des approches fondées sur l'immatriculation foncière a conduit certains intervenants de développement, à rechercher des réponses plus pragmatiques au problème de la reconnaissance et de la sécurisation effective des droits fonciers ruraux. Une nouvelle approche d'intervention, appelée Plan Foncier Rural, fut alors adoptée pour faire face foncière rurale.

Le Plan foncier rural est une intervention de développement au sens où elle propose une solution technique, désignée au sens large par technologie institutionnelle, à un problème a priori identifié, tout en s'inscrivant dans une démarche de production de politique publique (EDJA & LEMEUR, 2004 :3). Cette technologie institutionnelle combine de la topo-cartographie et des enquêtes foncières dans une optique participative d'enregistrement contradictoire et public des droits coutumiers existants et reconnus localement (Hounkpodoté, 2000 ; 2008). Il est conçu dans le but « d'assurer la sécurité des droits réels immobiliers acquis selon la coutume, afin d'encourager des investissements à long terme et une meilleure utilisation des terres¹ ». Les expérimentations du Plan Foncier Rural ont débuté au Bénin au début des années 1990. Ces phases pilotes ont été

1 Article 195 de la Loi n°2013-01 portant code foncier et domanial en République du Bénin

financées par divers partenaires et agences de développement dont notamment l'Agence Française de Développement, la Banque Mondiale et la Coopération Technique Allemande. Plus récemment le programme *Millenium Challenge Account (MCA)*, opérateur national du *Millenium Challenge Corporation (MCC)* rattaché aux Etats-Unis d'Amérique, a financé à travers son projet « Accès au foncier » la réalisation de 300 plans fonciers ruraux dans autant de villages regroupant une quarantaine de Communes. Ces projets et phases d'expérimentation ont révélé que le Plan Foncier Rural, toujours en attente de généralisation, ne représente pourtant pas la panacée. Elle contient maintes insuffisances mises en évidence par plusieurs auteurs. Pour BAH (2005 : 17), « l'objectif de sécurisation annoncé du PFR est loin d'être atteint » au Bénin. Dans le même registre, Lavigne Delville (2006 : 1) s'interroge sur « la faisabilité politique et pratique de stratégies PFR fondées sur une approche des droits locaux en termes de faisceaux de droits ». Selon Chauveau (2003 : 6), l'outil PFR enregistre sélectivement les droits et contribue involontairement à leur recomposition et à leur redistribution. Lors de l'enregistrement, le PFR « exclut généralement les “ zones conflictuelles “ et les constitue en quelque sorte en zones de “ non-droit ”, ce qui ne correspond évidemment pas à la réalité ».

En dépit de ces insuffisances relevées sur l'outil PFR par des experts, la commune d'Abomey-Calavi semble vouloir le mobiliser en réponse aux problèmes d'insécurité foncière sur son territoire. C'est précisément l'arrondissement rural de Kpanrou, situé au nord de la commune qui a été d'abord choisi en raison de sa situation singulière en la matière. Cet article vise à explorer dans quelles mesures l'outil PFR, en dépit de ses insuffisances, peut contribuer en tant qu'innovation de développement à résorber les conflits fonciers observés dans cette localité.

Méthodologie

Cadre d'étude

Notre site d'étude, l'arrondissement rural de Kpanroun, se situe dans le département de l'Atlantique, dans la partie méridionale du pays. Il est situé au sud par l'arrondissement de Zinvié, à l'est par la vallée de la Commune d'Adjohoun et bordé au nord et à l'ouest par la commune de Zè. Constitué de 8 villages occupant une superficie totale de 5610 ha, l'arrondissement est situé à 23 km de Cotonou, la plus grande ville et la capitale économique du pays et à 20 km de l'arrondissement urbain d'Abomey-Calavi, ville chef-lieu de la commune éponyme dont relève Kpanroun ainsi que six autres arrondissements ruraux. La localité de Kpanroun est traversée par une route en terre et est essentiellement peuplée du groupe ethnique Aïzo avec une population totale de 9679 habitants dont 4725 hommes et 4954 femmes, d'après le dernier recensement de la population et de l'habitat en 2013. La principale activité y est l'agriculture, ce qui pousse les étrangers à la recherche de terre fertile à l'achat de domaine pour y mener des activités agricoles telles que la culture de l'ananas et de la papaye.

Démarche méthodologique

L'approche qualitative, basée sur l'entretien semi-directif, s'est avérée la plus indiquée eu égard à l'objectif de l'étude qui vise à comprendre les perceptions et les pratiques des différents acteurs concernés par la gestion et la régulation foncières locales, les relations existant entre ces acteurs, ainsi que la dynamique de fonctionnement des institutions locales.

Deux techniques ont été utilisées à cet effet, à savoir l'échantillonnage par choix raisonné et l'échantillonnage par boule de neige. L'échantillonnage par choix raisonné a été choisi afin de permettre

de toucher les acteurs directement concernées par la problématique de l'insécurité foncière. Il s'agit des autorités municipales et les élus locaux. La technique boule de neige a été utilisée pour constituer le deuxième échantillon en raison de l'inexistence d'une liste des unités statistiques portant sur le sujet étudié. Cette technique a permis de partir des personnes ressources enquêtées par choix raisonné, pour identifier les autres catégories d'acteurs faisant partie des « élites rurales » (Menant 2011 :4). Nous avons ainsi pu nous entretenir avec des responsables coutumiers, des notables, des intermédiaires, ainsi que divers détenteurs de droits fonciers permanents ou temporaires du milieu d'étude.

I- Résultats et discussion

1- Typologie des conflits fonciers à Kpanroun

Kpanroun est une localité agricole occupée à l'origine par trois clans fondateurs qui se disent être les principaux propriétaires terriens. Ces trois clans sont les *Madjanu*, les *Gbessoukpanou* et les *Hinviénu*. Les dynamiques socio-foncieres liés aux conflits se structurent de nos jours autour d'enjeux intra-claniques, inter-claniques ainsi qu'entre les clans, les allochtones et les acquéreurs urbains. Le bilan foncier fait à Kpanroun permet d'identifier trois principaux types de situations conflictuelles.

Les désaccords liés à la délimitation des terres constituent la cause majeure de conflits fonciers à Kpanroun et ce, le plus souvent, entre membres d'un même clan. En effet, la quasi-totalité des terres étant dévolue sous forme d'héritages intra-claniques, les désaccords qui opposent les héritiers sont pour la plupart liés à la superficie octroyée et procèdent de la répartition géographique de ces terres.

La remise en cause de vente de terres est une autre source des litiges récurrents. Cette remise en cause est notamment le fait de certains héritiers contre d'autres qui procèdent à la vente des terres

coutumières collectives sans l'accord de l'ensemble du groupe clanique.

Les litiges fonciers proviennent également des contrats de location de terres. Ainsi, le *Zoundanu* qui désigne dans localité un contrat n'allant pas à son terme en raison du non-respect des clauses par l'une ou l'autre des deux parties s'observe de manière fréquente. Le propriétaire de la terre peut par exemple décider de mettre fin au contrat sans en respecter la durée. Le locataire, quant à lui, peut chercher à jouir du bien foncier loué, au-delà des dispositions prévues par le contrat, que ce soient en termes de superficie, de durée ou de ressources agricoles offertes par la terre mise en location. Cette dernière possibilité peut toutefois être offerte de manière explicite avec précision des avantages réellement offertes au locataire. C'est ce que l'on désigne par *afanu*. De manière générale, ces conflits liés aux locations sont exacerbés par le fait que les clauses sont souvent verbales sans dispositions officielles devant protéger les parties en présence. Cela permet d'expliquer par ailleurs la prédominance des instances locales en matière de règlement des conflits.

2- Les instances locales de règlement des conflits fonciers

Si auparavant, les conflits fonciers étaient surtout intra-claniques et leur règlement incombait essentiellement aux chefs de clan, cette pratique a logiquement évolué avec la reconfiguration socio-foncière locale liée notamment à l'apparition et au développement des transactions marchandes foncières et à la croissance démographique. Le résultat inexorable de cette dynamique est l'augmentation, la diversification et la complexification des cas de litiges. Aujourd'hui ce sont les élus et autorités politico-administratives locaux ainsi que les membres de l'association des sages et notables de la localité qui ont cette charge. On peut citer en

ce qui concerne la première catégorie, le Chef d'Arrondissement (CA) et les conseillers d'Arrondissement et le Chef Village (CV) et ses conseillers. C'est d'abord le Chef Village, situé au premier échelon territorial administratif qui reçoit les plaintes et s'essaie à la conciliation, avant de se référer au Chef d'Arrondissement en cas d'échec. Mais dans les faits, les deux autorités consultent et s'en remettent presque toujours à l'association des sages et notables de la localité. Cette association constitue en effet une entité sociale et légitime, formée de personnes ressources issues des trois clans fondateurs que sont les *Madjanu*, les *Gbessoukpanou* et les *Hinvié-nu*. Elle compte dix-sept membres dont les *Madjanu*, premier clan dans l'ordre de préséance, sont majoritaires. Elle est en quelque sorte l'instance qui entérine les accords suite aux règlements des litiges, compte tenu de sa légitimité sociale. Selon un Chef Village, « *il est arrivé que des parties en contentieux aient refusé d'accepter le verdict et décident de porter l'affaire devant le tribunal, mais finissent par revenir auprès des sages et notables à cause des procédures (temps et coûts) pour un règlement plus à l'amiable* ² ». Le rôle que jouent ces sages et notables est lié à leur « statut » résultant de leur ancrage socio-culturel qui fait d'eux des élites et leaders locaux.

Cette prédominance de la sphère et du droit coutumier à Kpanroun peut justifier le recours au Plan Foncier Rural qui vise à sécuriser les droits fonciers coutumiers. Il faut à présent examiner les principales implications de cet apport en matière de développement, dans un contexte où la nécessité de la sécurisation se justifie par le fait que la terre constitue le principal facteur de production.

² Propos tenu par le Chef Village de Kpanroun centre lors de l'entretien en son domicile à Kpanroun-centre le 09/02/2014. Ces propos ont été confirmés par le Chef d'Arrondissement de Kpanroun lors de l'entretien avec ce dernier le 12/02/2014 dans son Bureau à l'hôpital de zone de Calavi.

3- Le PFR comme innovation de développement

De manière schématique, la mise en œuvre du PFR obéit aux étapes suivantes : information et sensibilisation visant à obtenir le consentement écrit des populations comme condition nécessaire au démarrage de la procédure (i) ; études socio-économiques durant une quinzaine de jours environ, sur le modèle P/RA (*Participatory / Rapid Rural Appraisal*) ou MARP (Méthode Accélérée de Recherche Participative), visant à réunir des informations pertinentes sur les dynamiques économiques, démographiques et sociales des communautés volontaires (ii) ; diagnostic foncier, permettant d'acquérir une compréhension suffisante des enjeux fonciers et de la stratégie des acteurs ruraux, et de prévenir certaines difficultés liées à l'opération (iii) ; enquêtes foncières, de levés de parcelles et de recensement de leurs titulaires ainsi que des droits qui y sont exercés. Un plan topographique parcellaire et un registre parcellaire sont élaborés après la publicité des documents provisoires du plan foncier (iv) ; élaboration des documents finaux et mise en place d'un organisme de gestion du PFR, la Commission Villageoise de Gestion du Plan Foncier Rural (CVG/PFR) muée avec quelques inflexions mineures en Comités villageois de Gestion Foncière (COGEF) (Houkpodoté, 2000 ; 2008).

Il s'agit ici d'analyser, au regard de ce processus, l'outil Plan Foncier Rural, à la lumière des facteurs permettant selon Olivier de Sardan (1995 : 83) d'évaluer « l'adoptabilité intrinsèque des innovations ». Cette évaluation s'appuie notamment sur les points suivants : la communicabilité du PFR comme innovation, les risques qui lui sont liés et sa capacité à susciter l'adhésion.

En ce qui concerne la communicabilité du PFR comme innovation, elle se fonde sur le concept de participation qui est l'implication des populations locales dans des projets qui les concernent. Les formes

de communication sont multiples : externe ou interne, écrit ou oral et il n'y a pas un modèle unique de communication. Les stratégies de communication demandent l'adaptation des référentiels aux réalités locales et leur efficacité repose sur les principes d'une compréhension commune.

La tentative d'édiction de nouvelles normes en lieu et place des usages coutumiers qui régissent la gestion foncière locale doit bénéficier d'une compréhension commune de tous les acteurs afin d'éviter selon Lavigne-Delville (2011 :75) que « le PFR ait des effets à la fois incertains et très contrastés selon les contextes socio-politiques et socio-fonciers dans lesquels ils sont mis en œuvre, et peuvent sécuriser certains acteurs au détriment d'autres ». De ce fait, la communicabilité du PFR est fondamentale pour une convergence des attentes et doit pouvoir prendre en compte le contexte social dans lequel il est mis en œuvre. Cette communication est d'autant plus requise dans notre cas d'étude, que les dispositions prévues par la loi n°2007-03 qui stipule que « le PFR est établi à la demande du Chef village, après que son conseil ait tenu une réunion conformément aux procédures présentées dans les décrets concernés » n'ont pas été respectées. C'est la commune qui a décidé de la mise en œuvre de cet outil afin de pallier les difficultés liés à la gestion et à la régulation foncière dans l'un de ses neuf arrondissements.

Quant aux risques qui lui sont liés, OLIVIER DE SARDAN (1995 : 47), discutant des « propriétés des faits de développement », affirme que « les processus de développement et de changement social mettent nécessairement en rapport des normes hétérogènes, des cultures et des sous-cultures hétérogènes, des systèmes de valeurs hétérogènes, des systèmes d'actions hétérogènes, des stratégies et logiques sociales hétérogènes ». Le Plan Foncier Rural

en tant que innovation de développement ne peut échapper à ces propriétés en ce sens qu'il peut être considéré comme un processus très complexe que l'on n'arrive pas à maîtriser dans sa totalité.

Au-delà du fait que le Plan Foncier Rural dans son exécution présente des risques qui sont liés à la démarche, les milieux dans lesquels il s'exécute constituent des « arènes faites de jeu et d'enjeux relevant des rapports de forces entre groupes sociaux³ » et peuvent être considérés comme des facteurs de risque. La gestion foncière à Kpanroun par le PFR doit conduire les responsables à des actions qui prennent résolument en compte les potentiels risques, en les évitant, en trouvant des solutions alternatives ou en en réduisant les conséquences pour les rendre acceptables. Les terres à Kpanroun peuvent être réparties en trois catégories que sont les terres coutumières appartenant aux autochtones, majoritaires de l'ordre de 60%, la zone de palmeraie qui est une propriété de la Coopérative d'Aménagement Rural (CAR), occupant 25% de la superficie de la superficie de l'arrondissement, et les terres achetées par les étrangers, environ 15%. A ces catégories correspondent des faisceaux de droits fonciers enchevêtrés qui appellent divers risques liés au pluralisme juridique caractérisant les rapports socio-fonciers. Pour ce qui est de sa capacité à susciter l'adhésion, il est donc clair que susciter l'adhésion à l'innovation consiste à l'incorporer dans le système local où il est appelé à être diffusé. Pour BERDEGUE (2005 : 3), la théorie des systèmes d'innovation « ouvre la "boîte noire" de l'innovation » pour étudier le rôle des différents acteurs de l'innovation, la nature et les caractéristiques de leurs interactions, et les institutions officielles et informelles qui structurent les

3 Communications colloque Bamako 14-17/02/1994 Bierschenk T. et Olivier de Sardan J. P., ECRIS : Enquête Collective Rapide d'Identification des conflits et des groupes Stratégiques

processus d'innovation. L'existence de l'Association des sages et notables de Kpanroun, et de l'Association des guérisseurs traditionnels de Kpanroun qui sont des institutions locales ayant des rôles important dans la gestion des conflits constitue un atout pour l'opérationnalisation du PFR.

Conclusion

La mise en œuvre de l'outil Plan Foncier Rural dans la commune de Kpanroun est analysée dans cet article comme une intervention publique de développement dans la mesure où elle vise à sécuriser les droits fonciers dans un contexte rural agricole où la terre est le principal facteur de production. On observe une réelle capacité d'adaptation des institutions coutumières en ce qui concerne la dynamique de gestion et de régulation foncières. Et ce sont ces institutions locales qui serviront de levier pour la mise en œuvre d'interventions de développement comme le Plan foncier rural qui est vu ici sous l'angle d'une innovation. Les questions socio-foncières étant particulièrement délicates, toute intervention dans ce domaine doit veiller à l'implication effective et à l'adhésion des acteurs réellement concernés que sont les bénéficiaires. La commune d'Abomey-Calavi ne peut se dérober à cette approche dans l'arrondissement rural de Kpanroun. Ainsi, en s'inscrivant dans la logique de Le Roy (1991)⁴ cité par Colin (1998 : 20), la mise en œuvre des opérations PFR dans cette localité doit faire au préalable l'objet d'un « bilan foncier » auprès des institutions locales qui consiste en une évaluation des causes générales et particulières de la situation socio-foncière ainsi que de la capacité des acteurs à supporter les remèdes préconisés.

4 Le Roy E., 1991, "Le diagnostic initial : le bilan foncier". *L'appropriation de la terre en Afrique noire*, Karthala, pp. 168-173

Références bibliographiques

Chauveau, J.-P. (2003). Plans fonciers ruraux : Conditions de pertinence des systèmes d'identification et d'enregistrement des droits coutumiers. *iied*, dossier n°122, 30p

Colin, M., Cubrilo, M., Goislard, C., Le Roy, E., (1998) : Bibliographie et lexique du foncier en Afrique noire. Paris: Karthala, 100 p

Edja, H. & Le Meur, P.-Y., (2004). Le Plan foncier rural au Bénin: production de savoir, gouvernance et participation. Montpellier CEDES: IRD-UR, Régulations Foncières.

Houinsa, D., Hountondji V., Gansou, S., Wankpo, E., Gnagna, P., (2008). Le guide d'élaboration du plan de développement communal, Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire.

Houkpodoté R. M. (2008) : « Les pratiques de sécurisation foncière à l'échelle communale en Afrique et à Madagascar : les dispositifs institutionnels et les mécanismes de la gestion foncière communale », in Lavigne Delville Ph., Mongbo R., Mansion A. (coord.), *Vers une gestion foncière communale : stratégies, outils et conditions de réussite* (Afrique de l'Ouest et Madagascar), Actes de l'atelier d'échanges de pratiques (Cotonou, 20-25 octobre 2008), Gret/CEBEDES, 7-24.

Houkpodoté R. M. (2000) : « L'opération pilote du Plan Foncier Rural au Bénin : acquis et perspectives », in Lavigne Delville Ph., Toulmin C., Traoré S. (éds.), *Gérer le foncier rural en Afrique de l'Ouest. Dynamiques foncières et interventions publiques*, Paris-Saint-Louis : Karthala-URED : 225-238.

Karsenty, A. (2007). « Règles, stratégies et contrats dans la problématique du foncier : théorie et pratiques à travers quelques terrains au Maghreb, en Afrique noire et à Madagascar » in Eberhard C., *Enjeux fonciers et environnementaux. Dialogues afro-indiens*. Pon-

- dichery*, Institut Français de Pondichéry, 2007, 549 p (129-155)
- Koumassou, T. (2010). Stratégies des acteurs et gestion de la propriété foncière par les collectivités locales : cas de la commune de Klouekanme; Mémoire de Master 2, Spécialité : Prospective, Innovation, Stratégie, Organisation, 110 p
- Lavigne Delville, P. (2006). *Sécurité, insécurités, et sécurisation foncières: un cadre conceptuel. Réforme agraire et coopératives*
- Lavigne-Delville, P., Mansion, A., Mongbo, R., (2011). Vers une socio-anthropologie des interventions de développement comme action publique., Lyon: CREA, 242p
- Le Meur, P.-Y. (2008). L'information foncière, bien commun et ressource stratégique : Le cas du Bénin. *iied*, 33.
- Le Roy, E., Karsenty, A., Bertrand, A. (1996). La sécurisation foncière en Afrique : Pour une gestion viable des ressources renouvelables, Paris: KARTHALA. 392p
- Menant, F. (2011). Les sociétés européennes au Moyen Âge : modèles d'interprétation, pratiques, langages» Élités rurales et modèles de société paysanne, 31p
- MUHFLEC. (2011). Déclaration de politique foncière et domaniale. Cotonou.
- Olivier De Sardan, J. P. (1995). Anthropologie et Développement : Essai en socio-anthropologie du changement social., Paris: APAD & Karthala, 203p
- Ouédraogo, H., Eda, H., Koné, M., Thiéba, D., (2005). Etude comparative de la mise en oeuvre des plans fonciers ruraux en Afrique de l'ouest : Benin, Burkina-Faso, Cote- D'ivoire, 41p